

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 mars 2010.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE -
Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Marie-Claire NOEL-TONNON -
Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques
BREDAEL - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de
SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der STRATEN WAILLET-
VELGE - Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ - Albert ABS : Conseillers
communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Guy MICLOTTE - Bérangère AUBECQ : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

Avant d'entamer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, M. Decorte rend hommage à trois personnes récemment disparues :

- Mme Martine Debroux, épouse Rousseau, maman de deux enfants, ayant trois petits-enfants, née en 1955 et décédée accidentellement après un souper de classe le 28 février 2010. Enseignante en classe maternelle à l'école de Chaumont, elle avait débuté son parcours professionnel en septembre 1989 et avait été nommée le 1^{er} janvier 1995. Dans un rapport d'inspection du 7 septembre 1998, l'inspectrice cantonale écrivait ces mots : « le climat de la classe est détendu, certains enfants vivent pourtant leurs premiers jours de classe ; de plus, nous sommes le lendemain d'un week-end. On sent donc incontestablement que Madame Debroux sait et a su les rassurer. La relation maîtresse-enfants est chaleureuse. »
- M. Michel Boulanger, ouvrier communal, entré au service communal le 2 septembre 1976, pensionné depuis le 30 mars 2008. Il habitait à côté du centre sportif et a toujours entretenu des rapports étroits et cordiaux avec les gérants qui le prenaient souvent sous leur aile protectrice, le dépannant dans les circonstances de la vie de tous les jours.
- M. Daniel Verayt qui était employé de l'UCL à Louvain-la-Neuve, a été président du club de football la Jeunesse sportive Chaumont-Gistoux de 1996 à 2000 et en est resté un membre actif par après. Il a toujours été très impliqué dans le football à Chaumont-Gistoux, n'hésitant pas à laver les maillots des joueurs.

Les conseillers communaux respectent quelques moments de silence en hommage à ces trois personnes.

1. Procès-verbal de la séance du 22 février 2010.

M. Mertens émet une correction sur ce procès-verbal de cette séance du 22 février 2010 qui sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Le Conseil communal prend acte d'un arrêté du Collège provincial du 11 mars 2010 annulant la délibération du Conseil communal du 31 août 2009 désignant Mme Nadine Jenquinne en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale, en remplacement de Mme L. De Visscher.

Le secrétaire communal indique qu'un nouveau courrier proposant la candidature de Mme Jenquinne devra être présenté au conseil communal, courrier établi par le groupe Union communale et signé par la majorité des conseillers émanant de ce groupe.

Le Conseil communal prend également acte d'un courrier de la gouverneure du 15 mars 2010 par lequel la gouverneure accuse réception de la délibération du Conseil communal du 22 février 2010 approuvant le compte 2006 de la zone de police « Ardennes brabançonnaises ».

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Etablissements subordonnés - Eglise protestante unie de Belgique – Compte pour l'exercice 2009 - Avis.

Délibération

4. Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (ISBW) - Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 31 mars 2010.

Mmes Verstraeten et Noël-Tonnon ne participent pas au vote sur ce point.

Délibération

5. ASBL Omnisports - Présentation des nouveaux statuts.

Délibération

6. Rapport d'activités du plan de cohésion sociale - Approbation.

Délibération

7. Finances communales - Bilan au 01.01.2009 - Arrêt.

Délibération

8. Finances communales - Dépenses complémentaires hors crédit budgétaire – Approbation.

Délibérations

9. Finances communales – Imputation des petites dépenses de matériel informatique sur le service ordinaire - Approbation.

Délibération

10. Marché de fournitures - Acquisition de matériel informatique pour les écoles – Approbation des conditions et du mode de passation.

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

11. 2010-003 - Grille anti inondations et extension de l'égouttage Rue Saucis – Approbation du cahier spécial des charges.

Délibération

12. 2010-004 - Acquisition d'un tracteur tondeuse 4 X 4 - Approbation du cahier spécial des charges.

Délibération

13. 2010-005 - Acquisition d'une tondeuse à siège - Approbation du cahier spécial des charges.

Délibération

14. 2010-006 - Acquisition d'une camionnette avec benne basculante – Approbation du cahier spécial des charges.

Délibération

15. 2010-007 - Acquisition d'une camionnette type fourgon-tolé – Approbation du cahier spécial des charges.

Délibération

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

16. Révision du plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez – Inscription d'une zone d'extraction – Avis du Conseil communal.

MM. Noël-Tonnon et Frits votent non sur le projet de délibération proposé.

Délibération

17. Elaboration du PCA dit du « Centre de Dion-le-Mont – Avenant à la convention initiale avec l'auteur de projet.

Délibération

18. Rapport d'activités de la CCATM pour l'exercice 2009 – Prise d'acte.

A l'unanimité, les conseillers communaux arrêtent le rapport d'activités de la CCAT pour l'exercice 2009 qui sera transmis à la Région wallonne avant la fin du mois de mars dans le cadre de l'obtention des subsides.

ENVIRONNEMENT – MOBILITE

19. Mobilité – Aménagement visant à améliorer la sécurité et la mobilité routière – Règlement complémentaire de sécurité routière portant sur la circulation à hauteur de l'îlot directionnel aménagé au carrefour du chemin des Glaneurs, de l'avenue du Comté et de l'avenue de la Seigneurie – Approbation.

Délibération

20. Mobilité – Aménagement visant à améliorer la sécurité et la mobilité routière – Règlement complémentaire de sécurité routière portant sur l'organisation du stationnement dans la rue Neussart et dans la rue du Brocsous – Approbation.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

21. Projet d'établissement de l'Ecole communale de Chaumont « Le Chemin des enfants » approuvé par le Conseil de participation le 11/03/2010.

Délibération

QUESTIONS – REPONSES

MM. Guilmot et Lambert posent deux questions au Collège, se référant à deux émissions récentes diffusées par la RTBF.

M. Guilmot pose la première question à partir de l'émission « Au quotidien » :
« Trente deux arbres plantés tous les 10 m il y a plus d'un an à Corroy-le-Grand sur l'espace public, avec l'accord manifeste des autorités communales et dans le respect de la législation, viennent en grande partie d'être transplantés par les services communaux. Les raisons invoquées nous paraissent légères, à savoir permettre, d'une part, à un agriculteur en particulier de pouvoir disposer de 100 m pour charger des betteraves et, d'autre part, pour les deux autres agriculteurs impliqués d'éviter de faire ombrage à leurs cultures en portant l'écartement à 20 m.

Trois questions :

- 1/ Vis-à-vis de la densité des arbres plantés (écartement des arbres tous les 20 m au lieu de 10 m à l'origine), au nom de quel principe, l'espace communal, public et commun à tous, doit-il être modelé selon les desideratas d'un ou de plusieurs agriculteurs, quand on connaît par ailleurs l'importance des haies au point de vue régulation climatique (brise-vent et rayonnement), régulation hydraulique (infiltration de l'eau, assainissement des sols humides au printemps, conservation des sols et lutte contre l'érosion), régulation biologique (flore et faune, fertilité des sols, restitution d'éléments fertilisants), sans oublier l'impact sur le cadre de vie ?
- 2/ Pourquoi la Commune a-t-elle décidé d'accéder à la demande d'un des agriculteurs en particulier, quand on sait les antécédents judiciaires avec la commune (des procès sont en cours) ; que celui-ci cultive sciemment en émergeant sur l'espace communal sur une bande de plusieurs mètres (4-5 m), et malgré les demandes et les avertissements du bourgmestre continue à le faire à l'heure qu'il est (il a réensemencé); Sachant également que des dégradations ont été occasionnées l'automne dernier lors de la récolte des pommes de terre à 5 des 32 arbres plantés (plainte contre X a été déposée); et que 5 arbres supplémentaires le 24 mars dernier (écorçage sur tout le pourtour); et enfin dispose d'un chemin de remembrement adjacent permettant largement le chargement des récoltes. En un mot comme en cent, pourquoi l'intérêt d'un particulier, qui plus est faisant montre de peu de respect pour l'espace et le bien public, devrait-il passer avant l'intérêt général, d'autant plus que ses demandes apparaissent comme largement infondées.

- 3/ Une vingtaine de jeunes de l'entité ont participé à cette action citoyenne et sont fiers d'y avoir contribué. Mais les voilà bien déçus aujourd'hui de constater ce saccage! Quelle communication concrète à leur égard le Collège envisage-t-il afin de leur expliquer ce revirement et les motiver à continuer de s'investir dans de telles initiatives ?

M. Decorte indique que cette intervention frise le huis clos étant donné qu'il est question de personnes bien précises.

Il reprend les rétroactes du dossier. « Courant 2007, demande a été faite au Collège de planter des tilleuls le long de la rue de l'Eglise. Le Collège aurait pu dire non, c'était tellement plus facile. Au contraire, le Collège a dit oui trop vite, sans mesurer les conséquences au niveau de la sécurité (IBSR, commissaire voyer), ni au niveau des exploitations agricoles voisines, les agriculteurs étant trop souvent oubliés dans le cadre d'initiatives communales. Soucieux de bien faire, nous avons d'abord veillé à la légalité (impétrants, limite de voirie, zone de captage, sécurité routière... des questions ont donc été posées aux différents organismes intéressés. Du temps, des démarches, des rappels, des soucis). Les agriculteurs nous ont présenté leurs motifs et ont demandé d'enlever tous les arbres (ombrage, accès,...). A la demande des agriculteurs, une réunion a été organisée sur le terrain et un compromis a été trouvé, le maintien d'une bonne partie des arbres, le surplus étant enlevé et placé le long d'une autre voirie à la bonne saison, soit au printemps 2010. Mais des manœuvres de retardement ont été effectuées afin que cela ne se fasse pas. En parallèle, le Collège a rappelé que l'exploitation agricole doit se limiter aux parcelles et non déborder sur le domaine public. Face à ce que certains appelaient nos lenteurs, un agriculteur a voulu « se faire justice » en détruisant quelques plants ainsi que leurs tuteurs. Plainte a été déposée. L'affaire suit son cours. Un plan de bornage a été demandé au commissaire voyer. Nous avons eu la réponse fin 2009. Lundi 22 mars, rendez-vous sur place a été pris avec le service Espace verts, l'échevin et le demandeur. Il y a eu marquage des plants à enlever et choix du site de replantation. L'opération a été menée le 24 mars. Le 25 mars, il y a eu constatation de saccage sur trois plants. Le Collège a porté plainte contre X.

L'écartement tous les 20 mètres entre les arbres, il n'y a pas de règle en la matière, cela relève de la décision du Collège.

Le Collège ne privilégie jamais l'intérêt d'un particulier (agriculteur ou non) par rapport à l'intérêt public. Dans le cas présent, nous avons immédiatement reconnu que nous nous étions trompé, que nous aurions dû, par correction, informer les agriculteurs de cette démarche, au demeurant tout à fait louable. Si nous avons instauré une concertation, c'était à la fois pour défendre l'initiative de plantation et les intérêts des agriculteurs.

Communiquer à l'égard des jeunes : leur faire part de la situation objective, leur faire comprendre la complexité d'une décision à prendre, aussi futile soit-elle, les encourager à poursuivre ce type de démarches, avec l'aval de tous les intéressés. Depuis le début de l'« affaire », un profond climat de tension, de méfiance, de subjectivité, s'est installé entre le demandeur et un des agriculteurs. Cris, menaces, actions violentes, ce qui est loin de mettre de la sérénité dans le débat. Les contacts pris avec la presse et l'ampleur que le dossier a pris ne ramènent que difficilement le calme. Le Collège rappelle qu'il a déposé deux plaintes et a entièrement confiance dans les services de police afin que les responsables des actes malveillants soient sanctionnés. Pour ce qui est de la délimitation des parcelles, le plan de bornage est à présent officiel et nous allons transmettre cet avis à l'agriculteur concerné en lui demandant avec fermeté de respecter les limites de sa parcelle. »

M. Lambert demande ce qu'il en est des espaces entre les arbres. M. Decorte répond que ce qui a été maintenu est dans le respect de l'accord entre les parties. M. Mertens indique qu'on

a rameuté le banc et l'arrière banc. Il souligne que les jeunes ont demandé des explications à l'exploitant, le Collège est à leur disposition pour les informer. M. Mignon ajoute qu'un exposé sera réalisé au mois de mai pour informer du métier d'agriculteur ; les jeunes peuvent y venir également.

M. Lambert pose la seconde question à partir de l'émission « Questions à la une » : Une émission récente évoque la mode pour de nombreuses communes de Belgique et de France d'avoir souscrit auprès de Dexia, la Banque des Communes, des emprunts structurés, dont la particularité est entre autres d'allécher des communes par des prêts à taux bas au départ, avec le risque de voir ces taux d'intérêts énormément grimper après quelques années. Cela nous fait poser les questions suivantes :

- 1/ Quelle est la part actuelle d'emprunts souscrits auprès de Dexia et, par conséquent, auprès d'autres banques ?
- 2/ Si tel est le cas, quelle est la part d'emprunts structurés dans le portefeuille actuel de la Commune, le montant qu'ils représentent et les conditions qui pourraient mettre la Commune de Chaumont-Gistoux à risque ?

M. Landrain évoque le terme « structure ». Il y a une structure existante que la banque met au point. Celui qui opte pour un crédit à taux fixe, spéculé à la hausse. Notre commune disposait avant de nombreux crédits à taux variable. De la structure gérée par la banque, on a retiré différentes possibilités, différents choix et options. L'emprunteur spéculé à la baisse car il espère que le taux diminuera lorsque l'on arrivera à révision.

M. Landrain évoque le portefeuille de notre commune ; chez Dexia, sur plus de 70 prêts, une bonne vingtaine sont en taux fixes, la même chose en triennal, ainsi qu'en quinquennal et 5 en structurés. Il y a eu analyse crédit par crédit. M. Landrain évoque ensuite les variations des taux de crédit, les deux barrières de désactivation (une à 5%, une à 5,75%), la prise en considération de l'Euribor 3 mois (on paie davantage si l'Euribor 3 mois dépasse les 5%, ce qui est très peu probable),... M. Landrain indique que ce qui a été évoqué dans l'émission de télévision n'a rien à voir avec la démarche suivie par notre commune. Dans le cadre des prêts ING, on a mis en place une structure où nous avons-nous-mêmes sélectionnés la couverture (IRS) dont nous avons besoin pour éviter les variantes de taux.

SEANCE A HUIS CLOS

AFFAIRES GENERALES

22. Démission d'un délégué auprès de l'ALE – Remplacement.

Délibération

23. ASBL Omnisport – Démission des membres de l'AG et du CA – Proposition de nouveaux administrateurs – Désignation du représentant de la Commune à l'AG – Désignation du représentant de « Sport pour tous » au Conseil des utilisateurs.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

24. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.

Délibération

25. Remplacement d'une enseignante décédée - Ratification.

Délibération

26. Augmentation de cadre en maternelles au 08/03/2010 – Désignation d'une institutrice maternelle à l'école de Corroy - Ratification.

Délibération

27. Remplacement d'une institutrice en congé pour convenances personnelles pour 6P après un congé de maternité suivi d'un congé parental – Ratification.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 22 février 2010.

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21 heures 50 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE